



## Les Banques Alimentaires demandent davantage d'incitants fiscaux dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Le 29 septembre a été proclamé *Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture* par les Nations Unies. Mondialement, 14% des aliments produits sont encore gaspillés entre la récolte et la vente au détail. Dans notre pays, la Fédération Belge des Banques Alimentaires joue un rôle essentiel dans la lutte contre le gaspillage alimentaire : au cours des six premiers mois de 2021, plus de 6.000 tonnes d'invendus alimentaires ont été distribuées mensuellement à plus de 175.000 bénéficiaires par le biais de son réseau d'associations affiliées.

Les entrepôts des Banques Alimentaires luttent encore quotidiennement contre les conséquences de la crise du Coronavirus. Bien que l'organisation ait exceptionnellement acheté 1.100 tonnes de nourriture en 2021 grâce à des subventions gouvernementales exceptionnelles, la demande sur le terrain continue de dépasser l'offre. Afin de stimuler les dons qualitatifs sur le court terme, Fevia et la Fédération Belge des Banques Alimentaires ont signé une toute nouvelle charte.

La Fédération profite de cette Journée Internationale pour lancer un appel aux décideurs politiques pour encourager fiscalement, à l'instar de la France, le don de denrées alimentaires à des associations caritatives.

Le 29 septembre, les Nations Unies organisent pour la deuxième année consécutive la Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture<sup>1</sup>. En effet, 14% des aliments produits sont gaspillés **entre la récolte et la vente au détail**. De plus, de la nourriture est également gaspillée dans les magasins et au sein des foyers.

Une gestion durable des aliments n'est pas seulement importante pour nourrir la population mondiale. La réduction des pertes et des déchets alimentaires contribue également de manière significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et réduit la pression exercée sur les zones agricoles et les ressources en eau.

Les Banques Alimentaires luttent à la fois contre le gaspillage alimentaire et la faim. Jef Mottar, administrateur délégué de la Fédération Belge des Banques Alimentaires, explique : « *Chaque mois, nous distribuons gratuitement des denrées alimentaires à plus de 175.000 bénéficiaires, via 631 associations locales. En 2020, pas moins de 11.780 tonnes de pertes de nourriture ont pu être sauvées grâce aux dons de l'industrie alimentaire, des supermarchés et des criées. Cela correspond à plus de la moitié (53,5 %) de toutes les denrées distribuées par nos Banques Alimentaires l'année dernière* ».

### **Une nouvelle charte pour une coopération plus étroite avec les entreprises du secteur alimentaire**

Beaucoup d'entreprises du secteur alimentaire sont de fidèles partenaires de la Fédération Belge des Banques Alimentaires depuis de nombreuses années. Il n'existe toutefois pas encore de partenariat structurel. C'est pourquoi la Fédération a récemment signé une charte avec Fevia, la fédération sectorielle des entreprises alimentaires belges. Ainsi, les deux partenaires souhaitent stimuler davantage les entreprises agro-alimentaires à faire des dons de manière durable.

---

<sup>1</sup> [Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture | Nations Unies](#)



**Bart Buysse, CEO Fevia**, est impliqué dans le projet : *« Aujourd'hui, grâce aux efforts entrepris par le secteur alimentaire, plus qu'1,5% des aliments sont gaspillés au cours du processus de production. Pourtant, en tant qu'industrie alimentaire, nous voulons continuer à lutter contre les pertes. Par exemple, nos entreprises font don de 6.000 tonnes de nourriture et de boissons aux Banques Alimentaires chaque année, alliant ainsi la lutte contre la perte de nourriture à celle contre la faim. Cette charte nous permet de continuer à sensibiliser ensemble les entreprises alimentaires ainsi qu'à promouvoir et faciliter les dons ».*

Outre Fevia, Comeos, la fédération du secteur de la distribution, est également un partenaire important des Banques Alimentaires.

**Dominique Michel, CEO de Comeos**, en est convaincu : *« Nous donnons autant que possible ce qui n'est pas vendu dans les supermarchés mais qui est encore comestible à des organisations d'aide alimentaire telles que les Banques Alimentaires. Un quart des denrées alimentaires distribuées via les Banques Alimentaires provient du commerce de la grande distribution. Les supermarchés donnent annuellement 5.300 tonnes, soit près de 11 millions de repas, aux Banques Alimentaires. Nous constatons également que les enseignes ont de plus en plus de facilité à faire don de leurs invendus alimentaires à ceux qui en ont le plus besoin. Les supermarchés ont un rôle social important à jouer. Nous ne voulons laisser personne sur le carreau : ni les clients, ni les personnes dans le besoin ».*

### **Une incitation supplémentaire aux dons**

La demande sur le terrain de denrées alimentaires continue d'être supérieure à l'offre. C'est pourquoi, au cours des six premiers mois de 2021, 1.105 tonnes de vivres ont été achetées grâce à des subventions gouvernementales exceptionnelles. **Les Banques Alimentaires lancent donc un nouvel appel chaleureux au soutien continu et aux dons à leurs partenaires de l'industrie alimentaire, de la grande distribution, des criées mais aussi au grand public.**

Afin d'encourager davantage le don de vivres pour des organisations caritatives aux entreprises alimentaires belges, à la grande distribution et aux criées, les Banques Alimentaires frappent également à la porte des décideurs politiques avec quelques propositions.

**Jef Mottar, administrateur délégué de la Fédération Belge des Banques Alimentaires**, explique : *« Actuellement, les entreprises qui font des dons alimentaires peuvent récupérer la TVA (6 %). En plus de cet avantage fiscal pour les donateurs, les dons alimentaires pour les organisations caritatives pourraient être davantage encouragés en mettant en place un système similaire à celui en vigueur en France. Dans ce cas, **une réduction d'impôt est prévue sur base de la valeur financière nette des aliments donnés**, en tenant éventuellement compte des coûts de stockage et de transport. bref, une incitation claire à valoriser davantage les excédents alimentaires ! ».*

Il conclut : *« A l'occasion de la Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture, la Fédération Belge des Banques Alimentaires invite le gouvernement à prendre les initiatives nécessaires à cet égard ».*

**La collecte, le stockage et la distribution des excédents alimentaires entraînent également des coûts logistiques élevés. Les dons financiers sont donc plus que bienvenus pour assurer la continuité du fonctionnement des Banques Alimentaires. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site [www.Foodbanks.be](http://www.Foodbanks.be) et à faire un don.**



### **À propos de la Fédération Belge des Banques Alimentaires**

La Fédération Belge des Banques Alimentaires est un organisme de coordination qui représente un réseau national de 9 Banques Alimentaires régionales.

Afin de lutter contre la faim, les Banques Alimentaires fournissent gratuitement des aliments sains et variés aux personnes dans le besoin par l'intermédiaire de 631 associations locales affiliées et de milliers de bénévoles. Les Banques Alimentaires reçoivent également des produits alimentaires via le Fonds européen d'aide aux personnes les plus démunies (FEAD) ainsi que des excédents alimentaires mis à disposition par l'industrie alimentaire, les grandes entreprises de distribution et les criées. Diverses actions menées auprès du grand public permettent de compléter cet approvisionnement. De cette manière, les Banques Alimentaires contribuent également à la lutte contre le gaspillage de nourriture.

En 2020, avec l'aide des 332 bénévoles et 37 contractuels sociaux des Banques Alimentaires et en collaboration avec des milliers de bénévoles travaillant pour les 631 associations locales affiliées, 22 013 tonnes de nourriture ont été collectées et distribuées chaque mois à une moyenne de 175 000 bénéficiaires.

Plus d'informations sur son fonctionnement :  
[www.foodbanks.be](http://www.foodbanks.be).